

NEWS de Jalmalv-Montpellier Juillet – Août 2022

En cette rentrée, lors de nos accompagnements



Réponse:

Depuis le 1er août 2022, il n'y a plus d'obligation générale de port du masque dans les hôpitaux, les établissements médico-sociaux.

Cependant, les responsables des établissements de santé (Hôpital, clinique, EHPAD, etc.) ont le droit de continuer à imposer le port du masque à l'intérieur des bâtiments.

(Réf : arrêté paru au JO le 31 juillet)

Comme toujours, le maître mot sera

ADAPTATION

LA VIE DE L'ASSOCIATION

FORMATION INITIALE 2021-2022

Sur 9 stagiaires au départ, 8 ont terminé leur formation complète : une stagiaire a malheureusement dû arrêter pour cause d'accident du travail. Nous aurons le plaisir de la retrouver plus tard.

Nous avons réceptionné les vœux de chacun des huit stagiaires : une personne ne nous a pas paru suffisamment prête, une autre est encore en réflexion personnelle. Une autre stagiaire a commencé mais s'est arrêtée pour cause de trop plein d'émotions. Il faut laisser du temps au temps pour que chacun se sente à sa place.

- o Clémentville a accueilli Sylvie dès le mois de juillet et son intégration est très positive
- o En cette fin d'année, nous aurons le plaisir d'accueillir parmi les bénévoles :
 - Aurélie en Pneumo A [onco thoracique Arnaud de Villeneuve]
 - Hélène à Balmès
 - Juliette en Pneumo B [pneumologie générale à Arnaud de Villeneuve]

FUTURS CANDIDATS POUR LA PROMOTION 2022-2023

A ce jour la future promotion comporte **7 stagiaires** qui débuteront leur formation le samedi 24 septembre 2022.

Nous comptons sur la journée des associations pour compléter cette formation avec de nouveaux candidats.



Le port du masque sera obligatoire pour l'Antigone des Associations cette année

RETROUVEZ-NOUS LE DIMANCHE 11 SEPTEMBRE 2022

- Sur place STAND N° 324 (entrée 1 place de Thèbes)
- A distance ici : JALMALV-MONTPELLIER | Antigone des associations

FORMATIONS CONTINUES:

Cette année, le CRIP à Castelnau ne peut nous recevoir pour cause de travaux.

Nous devons là aussi nous adapter! Nous remercions Mr Ychou pour avoir accepté de mettre à notre disposition la salle Epidaure à l'ICM, Anne-Laure pour avoir mobilisé le CODES 34, et Gaëlle pour nous avoir obtenu un amphithéâtre à la Faculté de Pharmacie. Les formations continues sont donc bien arrêtées jusqu'à décembre!

Entrée libre ouvertes à tous, inscription obligatoire par mail à l'association





Mercredi 28 septembre 2022

LIEU: SALLE ÉPIDAURE - ICM VAL D'AURELLE - MONTPELLIER

Prévenir le risque de faire du mal en voulant faire du bien. Pertinence de la réflexion éthique dans nos pratiques d'accompagnement au quotidien

Professeur Jacques BRINGER

Maladies endocriniennes - Hôpital Lapeyronie - Montpellier

Samedi 8 octobre 2022

FORMATION SPÉCIFIQUE RÉSERVÉE aux bénévoles Jalmaly

LIEU: CLINIQUE MAS DE ROCHET- MONTPELLIER

Toute puissance et impuissance

Mme Emmanuelle GILLOOTS

Infirmière DE - Gestalt Thérapeute - Formatrice d'adultes depuis 1992 - Formation des bénévoles d'accompagnement des associations Jalmalv

Mercredi 23 novembre 2022

LIEU: FACULTE de PHARMACIE - MONTPELLIER

L'autonomie

Docteur Olivier MAILLE

Praticien Hospitalier - Département des Soins Palliatifs -Responsable de l'Unité Mobile de Soins Palliatifs Saint Eloi CHU Montpellier

Jeudi 15 décembre 2022

LIEU : FACULTE de PHARMACIE - MONTPELLIER

Présentation de l'association Vivre Son Deuil (VSD)

Catherine FAVRE

Psychologue Clinicienne









BURO CLUB - 543, Avenue de la Castelle —34070 Montpelier

<u>ssoo@almalv-montpellier.fr - www.jalmalv-montpellier.fr - https://www.facebook.com/Jalmalv.Montpellier/</u>

Association loi 1901 affiliée à la Fédération Jalmalv, reconnue d'Utilité Publique le 6 mars 1993

Membre de la SFAP reconnue d'Utilité Publique le 24 juin 2008

Les **thèmes pour 2023** sont également arrêtés auprès des intervenants. Merci à Thérèse pour sa recherche de salle !

MERCREDI 19 avril 2023

Thème: Suicide et personnes âgées

Intervenant : Psychologue - Petits Frères des Pauvres

o MERCREDI 24 mai 2023

Thème: Et si la SFAP n'existait pas?

Intervenant : Dr Claire Fourcade - Présidente de la Société Française d'Accompagnement

et de soins Palliatifs

o MARDI 6 juin 2023

Thème: Psychisme et soin palliatifs: Pulsion de mort et dé subjectivation en fin de vie Intervenant: Dr Jérôme ALRIC - Psychologue & Dr en psychopathologie - Département des soins palliatifs. Chargé d'enseignement universitaire UM - CHRU Montpellier

FORMATIONS EXTERIEURES :

- Organisée par la Fédération : Gaëlle et Elizabeth participeront à Paris à une formation sur « Concevoir et animer une réunion publique » le 7 septembre prochain.
- Organisée par l'Entente Sud : Anne-Laure et Elizabeth iront à Marseille pour suivre la formation « Les mystères d'Aloïs », le 1^{er} octobre prochain.

INTERVENTIONS EXTERIEURES :

- o **IFSI CHU:** présentation aux étudiants en soins infirmiers 3^{ème} année le 15 septembre.
- o **IFSI CRIP**: nous irons présenter JALMALV-Montpellier, ses valeurs et ses actions, aux étudiants de l'IFSI-CRIP le 4 octobre.
- o **IFSI**: prise en charge des patients en soins palliatifs le 10 octobre

PARTICIPATION EXTERIEURE :

- o **ENTENTE SUD**: réunion de rentrée le 15 septembre par ZOOM
- 20 kms de Montpellier: nous souhaitons cette année encore apporter notre aide à notre partenaire de longue date, le LIONS CLUB MONTPELLIER LANGUEDOC. La prochaine édition se déroulera le dimanche 27 novembre, les inscriptions sont ouvertes ici: 20km de Montpellier | L'altruisme en action

GROUPES DE PAROLE :

Concernant les **Groupes de Parole**, trois groupes sont constitués.

Les dates pour septembre sont :

Lundi 5 septembre 2022	18:30	Marie Céline Coste à BURO CLUB
Mardi 6 septembre 2022	18:00	Jérôme Alric à SAINT ELOI
Jeudi 8 septembre 2022	12:00	Romy Fournet à l'ICM bât. B

« Il est possible d'être soulagé en fin de vie »

Vivre dans la dignité jusqu'au bout, c'est possible. Mais trop de Français n'ont pas accès aux soins palliatifs. Appliquons la loi avant de la changer, plaide Claire Fourcade, présidente de la Sfap.

Pourquoi vous étes-vous engagée sur la voie des soins pallfaille ? Au début de mes études de médecine, jal fait des stages dans des sorvices où se troursiert surtout des patents attents du Sida. Les gens moursiert dens des conditions vasiment difficilles. Jai pensé que cela pouvait se passer autrement. N'ayart ine trouvé en France, je suis partie me former aux soins palliatifs au Canada.

d'une maladie qui ne vont pas guérir. La médecine est parfois dure. Des la perspective de guérir deviennent inacceptables quand ce n'est plus le cas. Les soins palliatifs cherchent la meilleure qualité de vie tout au long de la maladie. Ils peuvent donc inter-venir dès le diagnostic. Ils placent le patient au centre des préoccupations des seignants. C'est l'institution qui s'adapte au patient et non l'inverse.

Que vous en disent les patients ? Ils nous disent que le fait de ne pas

gree par ses proches et par les abj grants permet de donner du sens à catte période de vis. Elle est souvent difficile, mais souvent aussi extrêment intense. Il n'y a pas de temps pour le superflu. Il y a beaucoup à se dire, à échanger. Note travail con-siste à rendre cela possible pour cha-que patient.

« Il faut d'abord construire la confiance »

Échanger avec chaque patient, chaque famille permet de construire chaque famille permet de construire une solution adaptée à chacun. C'est une médecine du un par un, une médecine lente car il faut partir de ce qui est difficile pour les patients. Et, parier de ses peurs, de sa mort, cela prend du temps. Il faut d'abord cons-truire la confiance.

L'euthanasie est-elle demandée ?

Ce n'est pas fréquent. Des personne Ce n'est pas fréquent. Des personnes nous disent qu'elles veulent mount, puis elles font des projets de vie. Pourquoi déciderait-on que le patient dit vrai l'orsqu'il démande à mourir et pas une heure après quand il nous d'i qu'il na au bord de la mer l'été pro-chair. 2

L'euthanasie n'est pas une qu L'eutranasse n'est pas une ques-tion quotidienne contrairement à la limitation des traitements, à l'alimen-tation, au soulagement de la douleur, aux prafiques sédathes... C'est à cela que l'on réfléchit avec chaque patient, chaque famille. La loi sur la fin de vie est-elle utile ? Elle nous donne les outils pour soule ger et accompagner. Les articles de la loi Léonetti nous sont utiles tous les jours pour répondre à ces questions.

Est-elle appliquée ?
Pas assez. Vingt-six départements n'ont loujours pas de services de soins palliatris. Les deux fiers des patients qui en auraient beson n'y ont pas accès. C'est une inégalité considérable. Avant de dire qu'il faux changer la loi, à faudrat la mettre en osuvre partout. Mais faute de moyens, les celes neillette par accès ce passes. les soins palliatifs ne sont pas assez

Mais il existe un plan pour développer les soins palliatifs...

Vingt-cinq centimes par Français et par an ! C'est insuffisant pour rendre les soins palliatifs accessibles à tous. Il faudrait davantage de moyens et une continuité des politiques. Il faut former les étudiants en médecine sur dix ans d'études, seulemen sur dix ans dreuves, seulement dix heures sont consacrées à la lutte contre la douleur et aux soins patifs I il faut aux soins patifs I il faut aussi former tous les soi-gnants. Beaucoup sont mai formés à ces questions. Nous demandons au président de la République de taire des soins palliatifs une grande cause nationale.

Votée voici vingt ans, la loi sur la fin de vie est-elle connue ?
Le grand public ignore son droit d'être accompagné en fin de vie de manière humaine. Alors il pense qu'il sur changer la lot. Les patients sont surpris quand on leur dit qu'ils ne sont pas obligés de poutsuirre leur traitement, que l'obstination d'anisonnable est interdite pour le médicin, que le soignant est obligé de tout mettre en œuvre pour soulager le patient même si cela doit raccourcir la vie.

Mais alors, quelle différence

avec l'euthanasie ?

Dans l'euthanasie, l'intention c'est de faire mourir. Dans les soins palliatris, c'est de soulager. Cela change tout pour les soignants et les patients.

La Belgique pratique l'euthanasie depuis vingt ans, qu'observez-vous ? En vingt ans, la loi belge a été chan-

gée dix-neuf fois. Au début, c'était uniquement pour les personnes en fin de vie, atteintes d'une maladie incurable. Puis, elle s'est étendue aux maladies psychiatriques, aux dépressions et même aux mineurs... L'euthe-nasie s'est banalisée. Aucune loi ne peut répondre à toutes les situations ni à la difficulté de mount.

Claire Fourcade, présidente de la Société française d'accompagnement et de soins palliatifs.

Même si la loi sur la fin de vie n'est besoin. En prenant soin des plus gnants «! pas encore appliquée partout, elle fragilles, une société renforce sa Nous a Meme si la roi sur la fin de ve n'est pas encors appliquée parfoct, elle envois un message collectif de soli-danté : quolqu'ili anive, on prend soin de vous. Quand les patients me disent qu'ils coûtent cher à la société, je leur réponds qu'ils complent pour nous et pour la société. Cela aide à tième.

vivre. Une loi sur l'euthanasie enverrait un Une loi aur l'authanasie enverrait un message inverse : c'est à votre disposition, c'est votre problème, cela ne nous regarde pas. Le suis surprise que des gans die gauchs adhèrent à cette position ultralibèraie au nom d'indépendance. Alors que nous sommes tous interdépendants.

L'authonomie, c'est être capable de de demander de l'aide quand on en a s'en à f... des états d'âme des soi-

cohésion.

« On ne peut être celui

Nous avons consulté tous les acteurs des soins pallatifs de France. 96 % ont répondu qu'ils étaient oppo-sés à l'euthanasie et qu'elle ne peut être du ressort des soignants. Car on ne peut pas être celui qui accompagne et celui qui tue.

Que changerat l'euthanasie pour les soignants ? Dans la pratique, ai on se dit c'est peut-être moi qui vais devoir donner la mort, on ne peut plus écouter le patient de la même façon. On ne veut pas de on pouvoir qui dédéquilibrerait plus encore la relation entre le soi-pnant et le soigné. On socritait de l'alliance, de la confiance entre le soi-

gnant et le patient pour entrer dans la position d'un « prestataire de servi-ces ». Donner la mont, cella revient à faire mourir le soignant. Hippocrate, 400 ans avant Jésus-Christ, a trace une frontière : le méde-cin ne peut pas être celui qui donne la mont. El fon retrouve cela dans toutes les chilisations. On a retire ce pouvoir au juge, cella semble fou de le donner au médecin.

Et la clause de conscience ? Les soins palliatifs promettent de ne jamais abandonner le patient, de res-ter avec lui jusqu'au bout quoi qu'il arrive. Ce n'est possible qu'avec une équipe pleinement engagée dans cette promesse.

Et le suicide assisté ?

La loi actuelle permet d'accompa gner les gens qui vont mourir. La question des gens qui veulent mourir est autre. Elle ne devrait pas impliquer les soignants. Cela les déstabili-serait plus gravement encore.

Les soins palliatifs, c'est la paix des survivants »

Que changerait une loi sur l'euthanasie pour les patients ? Les promoteurs de l'euthanasie disert qu'ils n'obligient personne à la choisir. C'est vrai, mais cela oblige tout le monde à l'envisager. Oc dans ces périodes où l'on est vulnérable, on ne veut pas être un polds pour les autres. L'offre d'euthanasie c'éreait une demande comme le montre l'évolution des pays l'ayant adoptée. Mais la loi doit protèger les plus faibles.

Et pour les familles ?

ort reste toulours difficile. Mais les soins palliatifs, c'est la paix des survivants. Quand on a été là et que cela s'est passé le moins d'fficilement possible, cela permet de continuer à vivre sans traîner un boulet.

Quand on échange avec les mili-tants de l'euthanesie, on apprend tans de reumanssie, on apprendique presque toujours ils ont connu que presque toujours ils ont connu un décès dans des conditions inso-ceptables. Ils ont raison d'être en colère. Mais l'euthanasie n'est pas la solution. Il est possible d'être soulagé en fin de vis. Plutôt que de mourir dans la dignité, nous proposons aux patients de vivre dans la dignité jus-qu'au bout.

Oue vous ont appris les personnes malades ou en fin de vie ? Que la vie est belle et qu'il faut vraiment l'apprécier, goûter l'instant présent.

Jeanne Emman

Claire Fourcade en quelques dates

1967

issance à Nancy 1990-1992

Formation aux soins pallatifs, à Ottawa au Canada.

Parula 2000

Coordinatrice de l'équipe de soins palliatifs à l'Hôpital privé du Grand Narbonne et présidente de la Société française d'accompagnement et de soins palliatifs.

Publication de Mille et une vies en soins palliatés, éditions Bayard.



sie, faut-il changer la loi ?, éditions

Publication de Les patients au coe La vie dans un service de soins pa tifs, éditions Bayard.

La Société française d'accompagnement et de Sfap

La societe irançaise di accompagnition à but soins palliatifs (SFAP) est une association à but non lucratif fondée en 1990. Elle rassemble la

non lucratif fondée en 1990. Elle rassemble la plupart des acteurs des soins palliatifs en France : 10 000 soignants, 350 associations, 25 000 bénévoles... Cette société savante pluridisciplinaire et aconfessionnelle promeut l'accès aux soins palliatifs, mobilise les acteurs, développe la recherche, diffuse les pratiques et la culture palliatives. Plus d'informations dans l'Ouest sur www.sfap.org.

« Le plus urgent, c'est de développer les soins palliatifs »

D'où viennent les soins palliatifs en France ?

en France?
Ills ont été fondés dans les années
1980 par des soignants trançais
révoltés par la façon dont les gens
mouraient et par l'usage des « cock-tails lytiques ». Ces euthanasies
étaient nombreuses dans les hôpitaux français.

Peut-on lutter contre la do

La technique médicale a beaucoup progressé. On utilise de moins en moins des procédés lourds, pompes à morphine... Mais on passe beau-coup de tempe à convaincre les patients de prendre des traitements pour être soulagés.

A quoi servent les unités de soins paliatifs ? Ces unités accompagnent les satients dans les situations les plus complexes. Elles peuvert aritime de siquipes mobiles. Elles sont une res-source pour les soignants confrontés à ces questions. Elles sont nécessaires, mais il faut

Elles sort nécessares, mais il faut aussi inventer d'autres lieux et penser le retour à domicile. On a tous dans nos services, des patients qui pourraient rentrer chez eux si leur domicile état adappé. Mais on les gar-de, car aucun lieu ne peut les services.



- Nos patients en fin de vie ne peu re la parole «, explique Claire Fi

Si on développait les soins palliatifs, à quellos situations pourraient-lis réponde ? A celles des personnes fagées dont la situation est parfois catastrophique tans les maisons de rotrate. À celles des personnes southant de maisdies neurodégénératives.

Il faut aussi former la population à l'accompagnement de la fin de vie. C'est tellement inconnu et angois-sant pour les proches de ne pas

savoir ce qu'il est possible de faire. Souvent, les aidants ont tendance à s'oublier. Dans la motifé des cas, lis meurent avant ceux qu'ils accompagnent. Il faut dussi prendre soin de soi et ne pas rester seut. On voit naître des maisons de répit. Il y au n'hamp immense dans l'accompagnement à riomicilis.

Dans ce type de débats, on n'entered que la parciol des gens en bonne sarté. Nos patierts en fin de vie ne peuvent prendre la parola. Nous vou-drions faire entendre leur voix et faire connaître ce qui se passe au quoti-dien. Mais le plus ungent, c'est d'appliquer loi existante et de déve-lopper les soins paliatifs.

@FRANCEPRESSE@

Dr Claire Fourcade «LE DÉBAT

La Société française d'accompagnement et de soins palliatifs a lancé une campagne de communication pour faire connaître cette médecine singulière. L'occasion de faire le point avec sa présidente. PAR MARIE-LAURE ZONSZAIN



édecin en soins palliatifs à Narbonne depuis vingt ans et présidente de la Société française d'accompagnement et de soins palliatifs (SFAP) depuis 2020, le Dr Claire Fourcade fait entendre sa voix. Celle d'une soignante, militante et citoyenne.

En quoi consistent les soins palliatifs?

Il s'agit d'accompagner des personnes, parfois plusieurs années, souffrant d'une maladie grave et qui ne guériront pas. L'objectif est qu'elles aient la meilleure qualité de vie possible. Plus on intervient tôt, plus cet accompagnement sera ajusté. On trouve des solutions avec le malade et ses proches et on passe avec le patient un contrat de nonabandon. Même s'il décide - comme la loi le permet - d'arrêter les traitements, on continuera à prendre soin de lui jusqu'au bout.

Pourquoi l'offre de ces soins

Un tiers seulement des patients qui ont besoin de soins palliatifs y ont accès. Les autres ignorent leur existence, ou ne peuvent pas en bénéficier car il n'y a pas d'offre près de chez eux. En outre, certains soignants méconnaissent cette offre de soins: sur leurs dix ans d'études, ils ne suivent que dix heures de cours sur la douleur et les soins palliatifs... Nous aimerions que les étudiants en médecine passent au moins cinq jours dans un centre de soins palliatifs, pour comprendre l'intérêt d'une prise en charge précoce.

Comment sont pris en charge les patients?

Il y a d'abord des équipes mobiles qui interviennent à l'hôpital, pour aider les équipes médicales dans un service. On dispose aussi de lits identifiés de soins palliatifs. Pour les situations plus complexes, les unités de soins palliatifs y sont entièrement consacrées. Il existe aussi des réseaux à domicile et, depuis peu, des hôpitaux de jour pour les patients suivis à domicile. Ils viennent y faire un bilan médical, une séance de kiné, d'hypnose, de musicothérapie, d'art-thérapie... et passent du temps ensemble dans un lieu collectif. Vingt-six départements ne disposent d'aucun type de soins palliatifs. Cela renforce l'idée que l'on meurt en France dans de mauvaises conditions.

UNE CAMPAGNE GRAND PUBLIC: OSONSVIVRE.FR

La SFAP a lancé un site pour informer le grand public sur la réalité des soins palliatifs: à qui s'adressent-ils, où trouver un centre près de chez soi, comment prendre en charge l'entourage? Avec également des témoignages de soignants et de patients.

La grande majorité des Français souhaitent une loi sur le suicide assisté. Qu'en pensez-vous

J'utilise souvent la métaphore de l'omelette au lard! La poule donne ses œufs, elle est concernée. Le porc donne son lard, il est impliqué. On est tous concernés par la fin de vie. Les patients et les soignants sont impliqués. Au quotidien, la question n'est pas du tout abordée. Ainsi, en vingt ans, sur 12000 patients accompagnés dans le service où je travaille, moins de cinq ont fait des demandes suivies d'euthanasie. Ce que j'entends dans ce débat, c'est la crainte de la façon dont on va mourir.

Est-ce à dire que la loi actuelle suffit?

Le texte de 2005 précise que le médecin doit tout mettre en œuvre pour soulager le patient, quoi qu'il arrive. Il faut distinguer les gens qui vont mourir des gens qui veulent mourir. Pour les premiers, c'est notre travail au quotidien. La loi actuelle donne tous les outils pour bien les accompagner jusqu'au bout. Pour les seconds, la question incombe à la société, pas aux soignants. Comme citoyenne, je peux accepter une société qui fait des choix différents. Toutefois, le jour où le message collectif change, on n'obligera personne à choisir l'euthanasie mais on obligera tout le monde à l'envisager. Moi, comme médecin, je suis le cochon de l'omelette au lard. Et je ne me vois pas rentrer dans la chambre d'un patient que je connais, avec une seringue, et lui dire au revoir. Pour nous, c'est une réalité crue et violente.



Fin de vie : l'expérience des soignants doit être entendue







Ce projet de convention citoyenne nous interpelle et nous oblige. Notre responsabilité vis-à-vis de la société française et de ses représentants élus est de nous y engager le plus sérieusement possible. Notre présence quotidienne auprès des personnes malades et de leurs proches fonde notre légitimité.

Nous voulons participer à ce débat pour l'enrichir de notre expérience et des questionnements éthiques auxquels nous sommes confrontés. Ces questionnements concernent aussi directement nos patients et la relation que nous entretenons avec eux. Nous souhaitons explorer et partager

les conséquences éthiques et déontologiques qu'une potentielle évolution législative nos métiers de soignants. En tant qu'organisations représentatives des principales professions médicales et paramédicales et paramédicales

impliquées dans l'accompagnement en fin de vie, nous estimons que notre contribution collective est dès maintenant nécessaire afin qu'un tel débat évite deux écueils.

Le premier est relatif au caractère politique de ce débat sur la fin de vie, entraînant un fort risque de polarisation sur la question de l'euthanasie, en totale contradiction avec les réalités vécues auprès des patients. Chaque situation est singulière, chaque fin de vie touche à des réalités complexes propres à l'état clinique de la personne mais également à son histoire, à son état d'esprit, à ses convictions personnelles, à son sentiment de soutien par l'entourage ou encore à la qualité de la prise en charge médicale antérieure. Réduire cette complexité à un affrontement entre un pour et un contre, entre un progrès et un recul, reviendrait à enfermer le sujet de la fin de vie dans une dialectique politique mortifère. Cela n'a rien à voir avec l'expérience quotidienne que nous avons.

Le second a trait à la situation actuelle du monde médical au cœur de cette réflexion. Alors que l'ensemble du monde médical est aujourd'hui profondément sous tension et que la dégradation de l'offre de soins en ville et à l'hôpital risque de s'accélèrer dans les prochains mois, nous pensons qu'il est extrémement dangereux de s'aventurer dans une remise en cause fondamentale du contrat de soins qui nous unit aux patients. Dans ce contexte difficile, entendre la parole des soignants à qui l'on pourrait demander des transformations majeures des conditions dans lesquelles ils accompagnent les personnes en fin de vie nous semble absolument indispensable. Est-il possible de considérer comme un

soin le fait de donner ou de prescrire la mort? Peut-on considérer un tel changement comme un simple détail, ou au contraire comme une transformation significative de nos métiers?

Notre engagement quotidien repose sur une motivation profonde qui nous anime plus que tout: la volonté de prendre soin des autres et d'accompagner les personnes malades en respectant à la fois l'obligation du non-acharnement comme la promesse du non-abandon. Cette question du sens et de la relation soignant-soigné, qui pour

Se polariser sur l'euthanasie serait en totale contradiction avec les réalités vécues auprès des patients. Chaque situation est singulière. Réduire cette complexité à un affrontement entre un progrès et un recul n'a rien à voir avec l'expérience quotidienne

de multiples raisons provoque aujourd'hui au sein du monde médical et soignant les difficultés de recrutement et de motivation que nous connaissons, ne peut être évacuée du débat. Professionnels de tous les métiers

que nous avons

Professionnels de tous les metiers du soin et de l'accompagnement, nous sommes également des citoyennes et des citoyens engagés dans le débat public, surtout lorsque celui-ci concerne directement notre vocation professionnelle et les patients dont nous avons la responsabilité.

Pour ces raisons, nous choisissons

Pour ces raisons, nous choisissons d'engager dès maintenant un travail commun afin de partager ensuite avec nos concitoyens nos réflexions sur l'accompagnement des patients en fin de vie, ainsi que les incidences qu'une éventuelle évolution législative pourrait avoir sur nos métiers.

* Cette tribune est cosignée par :

D' Emmanued de Larivière, membre
du bureau de la Société française
d'accompagnement et de soins palliatifs
(\$fap) ; P' Fierre- François Perrigault,
président du Comité d'éthique de la Société
française d'anesthésie et de réanimation
(\$far) ; P' Olivier Lesieur, président du Comité
d'éthique de la

a etinque de ila
société de
réanimation de
langue française
(SRLF); D' Gaël
Durel, viceprésident, et
D' Monique Girard,
membre du bureau
de l'Association
nationale des
médecins
coordonnateurs en
Ehpad (MCOOR) et

Enpad (MCOOR) et du médico-social; P Claude Desnuelle, viceprésident de l'Association pour la recherche sur la SLA (ARSLA); Évelyne Malaquin Pavan, présidente du Collège national projessionne infirmier (CNPI); P Ivan Krakowski, président de l'Association francophone pour les soins oncologiques de support (AFSOS); D' Elisabeth Hubert, ancieme ministre, présidente de la Fédératio nationale des établissements d'hospitalisation à domicile (FNEHAD); P Carole Bouleuc et P Gisèle Chvetzoff, groupe soins palliatifs de la Fédération des centres de lutte contre le cancer Unicancer; D' Matthias Schell, président de la Société française de soins palliatifs pédiatriques (2SPP).



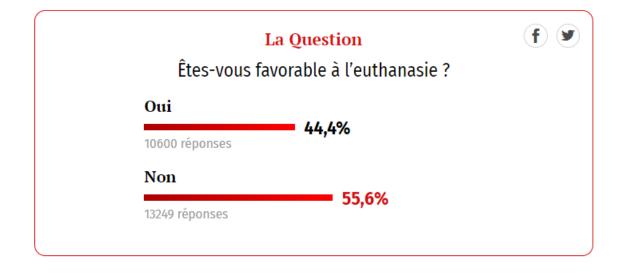
À quelques jours du discours de politique générale d'Elisabeth Borne, la présidente de la Société française d'accompagnement et de soins palliatifs (Sfap) et ses douze collègues* expriment leurs inquiétudes sur les conséquences éthiques et déontologiques qu'une évolution législative sur la fin de vie pourrait avoir sur leurs métiers.

POUR UN REGARD CROISE

 Voici un tour d'horizon européen illustrant les disparités des législations autour de la fin de vie en Europe, à LIRE ICI :

Euthanasie: que font nos voisins européens? (aleteia.org)

Résultats du sondage Le Point au 29/08



Rappel des lois en vigueur en France



Loi Neuwirth, 1995 Sur la douleur

Droit de recevoir des soins visant à soulager la douleur

Loi du 9 juin 1999Sur les soins palliatifs

Droit d'accès égal et universel à des soins palliatifs et à un accompagnement de fin de vie

4. Loi Leonetti, 2005

Proit de rédiger ses directives anticipées: elles sont destinées à recueillir les volontés d'une personne sur sa fin de vie dans le cas où elle ne serait plus en capacité de s'exprimer

L'obstination déraisonnable est interdite

La décision de limitation et arrêt de traitement est prise par le médecin en charge du patient et doit faire l'objet d'une procédure collégiale qui doit être motivée et doit prendre en compte la volonté exprimée par la personne malade

Loi Kouchner, 2002Sur les droits des malades

 Proit d'être informé (ou de refuser de l'être) sur son état de santé et d'accéder à son dossier médical

proit de consentir aux soins et de refuser un traitement: aucun acte médical, ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne, et ce consentement peut être retiré à tout moment

Droit de désigner une personne de confiance : celle-ci soutient et accompagne la personne, et la représente si elle n'est plus en capacité d'exprimer sa volonté

Le droit au refus de traitement s'applique aussi aux traitements de maintien en vie

Les professionnels doivent mettre en œuvre tous les moyens à leur disposition pour assurer à chacun une vie digne jusqu'à la mort

5. Loi Claeys-Leonetti, 2016 Sur la fin de vie

Droit d'accès à la sédation profonde et continue jusqu'au décès dans des situations spécifiques. L'accès est soumis à une procédure collégiale entre professionnels, avec au préalable le recueil de la volonté de la personne

Les directives anticipées s'imposent au médecin et sont valables à vie (mais restent modifiables ou révocables par la personne à tout moment)

Le témoignage de la personne de confiance prévaut sur tous les autres : elle reçoit l'information nécessaire et rend compte de la volonté du patient si celui-ci n'est plus en capacité de s'exprimer

6

Réf: Parlons fin de vie (avril 2022)

CONFERENCES EN LIGNE

en replay, à voir ou revoir

Discours de Claire FOURCADE, présidente de la SFAP, lors du congrès 2022

https://youtu.be/Gq0iwN0kRis

Sur les chemins de Jeanne (Garnier)

(843) Sur les chemins de Jeanne - YouTube

Organisée par l'Espace Ethique Occitanie :

 Quelle assistance pour mieux mourir en France ? https://youtu.be/nzXx9IUbDYc

Organisée par l'Espace Ethique Île de France :

Birgitta Martensson [Membre du Conseil scientifique de Alzheimer Disease International, ancienne directrice de l'Association Alzheimer Suisse]: Savoir, comprendre, agir
 https://youtu.be/yqShIFXCz31?t=5

Congrès de la Fédération JALMALV :

 L'engagement dans le bénévolat d'accompagnement JALMALV https://youtu.be/8b6GgRCj9ys

Nous vous souhaitons une belle rentrée!

L'équipe JALMALV-Montpellier

Jalmalv - Montpellier association loi 1901 – BURO CLUB – 543, rue de la Castelle - 34070 Montpellier - 04 67 17 61 00 asso@jalmalv-montpellier.fr - www.jalmalv-montpellier.fr - https://www.facebook.com/Jalmalv.Montpellier/